

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Réception par le préfet : 13/05/2016

Publication : 13/05/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 28 AVRIL 2016****DECISION****Numéro 16 - 04 - 031**

Décision 7 : Le transfert en pleine propriété de terrains et bâtiments auprès du SDIS de la Loire.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 mars 2016 s'est réuni le 28 avril 2016 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Giraud (Vice-président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le Bureau du Conseil d'administration, lors de ses séances des 10 octobre 2014 et 2 juillet 2015, a décidé de solliciter un notaire pour effectuer le transfert en pleine propriété des bâtiments et des terrains d'assiette lorsqu'il a engagé des travaux de rénovation, de restructuration ou de constructions neuves des casernes suivantes : Jonzieux, Saint Jean Bonnefonds, Saint Alban les Eaux, Pélussin, Neulise et Andrézieux-Bouthéon.

Après étude des services du SDIS de la Loire, la procédure pourrait finalement être un acte administratif. Cette modification de procédure permettrait à l'établissement public départemental d'économiser environ 20 000 €.

Le tableau ci-dessous récapitule les opérations concernées par une modification de procédure de transfert :

<i>Nom du centre d'incendie et de secours</i>	<i>Opération en cours de réalisation ou réalisée</i>	<i>Procédure envisagée</i>	
		<i>Ancienne décision</i>	<i>Nouvelle proposition</i>
Jonzieux	Extension et restructuration	Acte notarié	Acte administratif
Saint Jean Bonnefonds	Construction neuve	Acte notarié	Acte administratif
Saint Alban les Eaux	Construction neuve	Acte notarié	Acte administratif
Pélussin	Construction neuve	Acte notarié	Acte administratif
Neulise	Construction neuve	Acte notarié	Acte administratif
Andrézieux-Bouthéon	Construction neuve	Acte notarié	Acte administratif

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration autorise le Président à signer les actes administratifs ainsi que l'ensemble des pièces concernant les procédures transfert de propriété des centres d'incendie et de secours de Jonzieux, Saint Jean Bonnefonds, Saint Alban les Eaux, Pélussin, Neulise et Andrézieux-Bouthéon auprès du SDIS de la Loire.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160428-16-04-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016

Publication : 13/05/2016